



**CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE
JUGEALS-NAZARETH
PROCÈS VERBAL**

**Séance du 27 mars 2026
à 20h00**

Salle Roger Verdier

Le Conseil Municipal, - dûment convoqué le 23 mars 2026 -, s'est réuni à la salle Roger Verdier de Jugeals-Nazareth, le vendredi 27 mars 2026 à 20h00, sous la présidence de Madame Le Maire.

RAPPEL ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV du conseil municipal du 21 mars 2026
- Délégations du conseil municipal au Maire
- Description des missions des adjoints
- Désignation des conseillers délégués sur arrêté du Maire
- Fixation des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués
- Désignation des délégués au sein au sein des organismes extérieurs et communauté d'agglomération
- Création des commissions communales et comités consultatifs, désignation des membres
- Questions diverses

- Ouverture de la séance -

Madame Le Maire ouvre la séance à 20h00.

- Appel du Conseil Municipal -

Madame Le Maire procède à l'appel des conseillers :

PRÉSENTS : Marilyn BORNES, Philippe TILLET, Marilyne ROULET-BARROUL, Jacques VEYSSEIX, Laurent GOUYGOUX, Jennifer BERTIN, Christine ROUX, Emeric LABROUSSE, Adeline SIRIEIX, Silvino LOPES-ANACLETO, Aline CERET, Emmanuel MAZAUDOUX, Sylvie GRELET

ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR : Dimitri HUILLERET a **donné procuration** à Monsieur Philippe TILLET, Céline TRONCHE a **donné procuration** à Madame Marilyn BORNES

13 sont présents, 2 sont absents et ont donné pouvoir.

- Désignation du secrétaire de séance -

Madame Le Maire demande si quelqu'un souhaite être secrétaire de séance. Monsieur Silvino LOPES-ANACLETO se propose, et **il est désigné avec 15 voix pour**.

- Approbation du PV du conseil municipal du 21 mars 2026 -

Madame Le Maire soumet au vote le précédent procès-verbal, en date du 21 mars 2026.

Madame Aline CERET prend la parole pour demander à ce qu'une modification soit apportée au PV. Elle indique que sur le PV, les personnes ayant reçues les procurations ne sont pas mentionnées.

Voici donc la modification suggérée :

“ ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR : Emeric LABROUSSE a donné procuration à Monsieur Philippe TILLET, Richard LANDRAUD a donné procuration à Madame Aline CERET.

13 sont présents, 2 sont absents et ont donné pouvoir (Cf. page 2). ”

Il est accepté après modification avec 15 votes pour.

- Délégations du conseil municipal au Maire -

Après avoir remis un exemplaire de la délibération à chaque conseiller, Madame Le Maire prend la parole pour lecture de cette dernière.

“ Madame Le Maire expose que les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette assemblée.”

La délibération est mise au vote. **Elle est validée avec 15 votes pour.**

- Description des missions des adjoints -

Lecture de l'arrêté par Madame Le Maire, qui rappelle que selon l'article L2122-18 du CGCT, qui confère le pouvoir au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints.

Concernant Monsieur Philippe TILLET, 1er adjoint au Maire.

Article 1 : A compter du 21 mars 2026, Monsieur Philippe TILLET, 1er adjoint au Maire, est délégué au **Budget, à l'Économie et aux Investissements** de la commune de Jugeals-Nazareth. Ces délégations entraînent le droit de signer les documents relatifs à cette délégation.

Article 2 : La présente délégation étant consentie par Le Maire sous sa responsabilité, et sous sa surveillance, le délégataire devra rendre compte de toute décision prise et acte signé à ce titre.

Concernant Madame Marilyne ROULET-BARROUL, 2ème adjointe au Maire.

Article 1 : A compter du 21 mars 2026, Madame Marilyne ROULET-BARROUL, 2ème adjointe au Maire, est déléguée aux **Affaires scolaires, à la Jeunesse et à la Communication** de la commune de Jugeals-Nazareth. Ces délégations entraînent le droit de signer les documents relatifs à cette délégation.

Article 2 : La présente délégation étant consentie par Le Maire sous sa responsabilité, et sous sa surveillance, le délégataire devra rendre compte de toute décision prise et acte signé à ce titre.

Concernant Monsieur Jacques VEYSSEIX, 3ème adjoint au Maire.

Article 1 : A compter du 21 mars 2026, Monsieur Jacques VEYSSEIX, 3ème adjoint au Maire, est délégué au **Cadre de vie, à l'Environnement et à l'Attractivité** de la commune de Jugeals-Nazareth. Ces délégations entraînent le droit de signer les documents relatifs à cette délégation.

Article 2 : La présente délégation étant consentie par Le Maire sous sa responsabilité, et sous sa surveillance, le délégataire devra rendre compte de toute décision prise et acte signé à ce titre.

S'agissant d'arrêtés, ces décisions ne passent pas au vote.

- Désignation des conseillers délégués sur arrêté du Maire -

Madame le Maire prend la parole et présente la lecture de l'arrêté concernant la désignation des conseillers délégués.

Concernant Madame Jennifer BERTIN, conseillère déléguée.

Article 1 : A compter du 21 mars 2026, Madame Jennifer BERTIN, conseillère municipale, est déléguée chargée de l'**Action sociale et de la Culture** de la commune de Jugeals-Nazareth. Ces délégations entraînent le droit de signer les documents relatifs à cette délégation.

Article 2 : La présente délégation étant consentie par Le Maire sous sa responsabilité, et sous sa surveillance, le délégataire devra rendre compte de toute décision prise et acte signé à ce titre.

Concernant Monsieur Laurent GOUYGOUX, conseiller délégué.

Article 1 : A compter du 21 mars 2026, Monsieur Laurent GOUYGOUX, conseiller municipal, est délégué chargé de la **Voirie, des Travaux et des Bâtiments Communaux** de la commune de Jugeals-Nazareth. Ces délégations entraînent le droit de signer les documents relatifs à cette délégation.

Article 2 : La présente délégation étant consentie par Le Maire sous sa responsabilité, et sous sa surveillance, le délégataire devra rendre compte de toute décision prise et acte signé à ce titre.

Madame Le Maire met en signature le tableau récapitulatif des délégations des adjoints et conseillers délégués.

- Fixation des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués -

Madame Le Maire rappelle à ce sujet que la Chambre Régionale des Comptes avait, en 2022, pointé un besoin de rétablir l'équilibre financier sur notre commune. Les préconisations étaient : la maîtrise des charges pour améliorer la capacité d'autofinancement de la commune.

En avril 2022, l'ancien Maire avait proposé en conseil municipal, une baisse de 30% de l'enveloppe globale de ces indemnités. La proposition n'avait pas été votée, et la délibération n'avait pas été remise au débat en conseil municipal.

Au vu de l'engagement de campagne de la liste "Un Collectif pour tous !" dont est issue Madame Le Maire, il est proposé au conseil une réduction de 30% de l'enveloppe globale des indemnités, sur la base des indemnités de la mandature précédente. Toujours avec pour objectif de maîtriser les charges de fonctionnement, Madame Le Maire rappelle la décision du 21 mars 2026, faisant état d'un passage de 4 adjoints sur l'ancienne mandature, à 3 sur la nouvelle.

Dans les faits :

- . Madame Le Maire passe de 33% bruts à 23,10% bruts
- . Les adjoints passent de 9% bruts à 6,3% bruts
- . Les conseillers délégués passent de 4,5% bruts à 3,15% bruts

Par conséquent, l'économie réalisée grâce à cette délibération est la suivante :

- . 14650,08€ sur 12 mois
- . 87900,48€ sur l'ensemble de la mandature (6 ans)

Madame Le Maire procède à la lecture de la délibération avant mise au vote.

La délibération est **acceptée avec 15 votes pour**.

- Désignation des délégués au sein au sein des organismes extérieurs et communauté d'agglomération -

Madame Le Maire remet un exemplaire à chaque conseiller afin qu'il puisse suivre les mises au vote pour chacune des commissions.

Madame Le Maire indique avoir remis sa démission auprès du conseil communautaire, comme le CGCT l'y autorise. Par conséquent, c'est Monsieur Philippe TILLET qui devient titulaire, et Madame Marilynne ROULET-BARROUL suppléante.

Suivent ensuite la présentation des commissions auprès des organismes extérieurs.

. Pour la SIRTOM :

Titulaire : Philippe TILLET

Suppléant : Marilyn BORNES

La délibération est mise au vote. **Elle est validée avec 12 votes pour et 3 abstentions.**

. Pour le SEBB (Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive) :

Titulaire : Philippe TILLET

Suppléant : Marilyn BORNES

Ne nécessite **pas de délibération**.

. Pour la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze) :

Titulaires : Marilyn BORNES et Laurent GOUYGOUX

Suppléants : Philippe TILLET et Jacques VEYSSEIX

La délibération est mise au vote. **Elle est validée avec 12 votes pour et 3 abstentions.**

. Pour la CAO (Commission d'Appel d'Offres) :

Madame Le Maire appelle au vote pour savoir si le conseil accepte de délibérer à main levée, sans faire appel au bulletin secret.

La proposition est validée avec 15 votes pour.

Madame Le Maire fait partie de droit de la commission.

Titulaires : Philippe TILLET + Laurent GOUYGOUX + Emmanuel MAZAUDOUX

Suppléants : Marilynne ROULET-BARROUL + Jacques VEYSSEIX + Aline CERET

La délibération est mise au vote. **Elle est validée avec 15 votes pour.**

. Pour le choix du correspondant Défense :

Titulaire : Philippe TILLET

La délibération est mise au vote. **Elle est validée avec 12 votes pour et 3 abstentions.**

Pour information, Madame Le Maire indique que les Compétences Sentiers SIAV, SIAV et Impôts sont en attente car les informations ne sont pas parvenues.

Suivent ensuite la présentation des commissions communales.

Madame Le Maire indique que chaque commission sera composée de 8 personnes au maximum.

Madame Le Maire appelle au vote pour savoir si le conseil accepte de délibérer à main levée, sans faire appel au bulletin secret.

La proposition est validée avec 15 votes pour.

Madame Aline CERET et Monsieur Emmanuel MAZAUDOUX prennent la parole et interpellent Madame Le Maire concernant la faible représentation des élus de l'opposition au sein des commissions communales.

Madame Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L2121-27-1 du CGCT, en tant que commune de moins de 1000 habitants, il n'y a pas d'obligation d'intégrer des élus de l'opposition. Bien qu'il n'y ait aucune obligation, et par souci de démocratie, deux commissions incluent la présence d'élus de l'opposition.

. Pour la commission Budget, Investissements Achats, Travaux :

Marilyn BORNES, Philippe TILLET, Marilyne ROULET-BARROUL, Jacques VEYSSEIX, Jennifer BERTIN, Laurent GOUYGOUX

La délibération est mise au vote. **Elle est validée avec 12 votes pour et 3 abstentions.**

. Pour la commission Affaires scolaires et Jeunesse :

Marilyn BORNES, Marilyne ROULET-BARROUL, Silvino LOPES-ANACLETO, Jennifer BERTIN, Adeline SIRIEIX, Emeric LABROUSSE, Dimitri HUILLERET

La délibération est mise au vote. **Elle est validée avec 12 votes pour et 3 abstentions.**

. Pour la commission Communication, Culture et Associations :

Marilyn BORNES, Silvino LOPES-ANACLETO, Marilyne ROULET-BARROUL, Jennifer BERTIN, Emeric LABROUSSE, Jacques VEYSSEIX, Emmanuel MAZAUDOUX

La délibération est mise au vote. **Elle est validée avec 14 votes pour et 1 abstention.**

. Pour la commission Cadre de vie, Culture et Environnement :

Marilyn BORNES, Jacques VEYSSEIX, Jennifer BERTIN, Christine ROUX, Laurent GOUYGOUX, Céline TRONCHE, Adeline SIRIEIX, Sylvie GRELET

La délibération est mise au vote. **Elle est validée avec 14 votes pour et 1 abstention.**

. Pour le Comité Citoyen d'Action Social et Communal :

Madame Le Maire indique que pour ce comité, sont nécessaires 5 élus ainsi que 5 habitants de la commune ayant un lien avec le monde social et/ou associatif.

Pour les élus : Marilyn BORNES, Jennifer BERTIN, Silvino LOPES-ANACLETO, Christine ROUX, Céline TRONCHE

Pour les administrés : Mélinda DELORT, Lucette DUPUY, Colette TOURNIER, Philippe MICHELET, Cécile COULIE

La délibération est mise au vote. **Elle est validée avec 12 votes pour et 3 abstentions.**

- Questions diverses -

. Madame Le Maire indique avoir reçu un courrier le 23 mars 2026, relatif à un contentieux administratif avec un administré de la commune. Dans cette lettre, l'avocat de l'administré évalue un préjudice de 10000€ à la charge de la commune, suite à une diffusion de propos dans le procès verbal du 08 février 2024.

Madame Le Maire regrette cette situation héritée de l'ancienne mandature qui résulte d'une erreur lors d'un conseil municipal. Par conséquent, Madame Le Maire rappelle l'article L2121-15 du CGCT qui rappelle le rôle du secrétaire de séance lors du conseil municipal, et qui ne permet pas au Maire d'intervenir lors de la rédaction du procès-verbal.

Madame Le Maire annonce étudier la mise en place d'un règlement intérieur du conseil municipal, afin de couper court à toute dérive du fonctionnement de ce dernier.

Monsieur Philippe TILLET acquiesce et en profite pour faire un rappel sur "le droit à la formation des élus".

. Madame ROULET-BARROUL prend la parole pour évoquer sa rencontre du 26 mars 2026 avec la commission ayant audité notre école. L'échange s'est déroulé avec bienveillance et avec l'objectif de comprendre quel serait le rôle de la municipalité vis-à-vis de l'école et du corps enseignant. Monsieur Emmanuel MAZAUDOUX et Monsieur Silvino LOPES-ANACLETO ont également pris la parole car ils sont intervenus auprès de cette commission en tant que parents d'élèves.

. Madame Le Maire évoque le préavis de grève du 31 mars 2026. Une communication informative destinée aux parents a été faite le 27 mars 2026, afin d'anticiper d'éventuels aménagements nécessaires.

. Monsieur Philippe TILLET aborde sa rencontre avec les cantonniers en compagnie de Madame Le Maire, suite à leur prise de poste.

Après échanges, voici les sujets prioritaires : deux matériels non utilisés (une remorque et un pulvérisateur), et un matériel non adapté à leur usage sur la commune. L'objectif est donc de procéder à la mise en vente de ce matériel via des plateformes spécialisées.

. Monsieur Philippe TILLET indique qu'après lecture des comptes et renseignements auprès de la trésorerie, notre commune dispose de subventions non utilisées pour un budget de 23000€ (hors voirie).

. Monsieur Philippe TILLET indique qu'un devis a été demandé à un artisan de la commune pour des sujets de remise aux normes électriques (château d'eau, salle Jean Moulin, stade). Monsieur Emmanuel MAZAUDOUX profite de ce sujet pour remettre un devis établi sur la précédente mandature concernant un projet au stade.

. Madame Jennifer BERTIN annonce être intervenue auprès des élèves de CM1-CM2 sur sollicitation du maître, pour la lecture de la Dictée du Tour de France. Pour rappel, notre commune est concernée par le passage du Tour le dimanche 12 juillet 2026.

. Monsieur Jacques VEYSSEIX a représenté la commune lors d'une intervention de la COPIL au Domaine de La Fage. Il s'agit d'une association de défense des chauves-souris, ayant un rayonnement régional important.

. Monsieur Philippe TILLET a quant à lui représenté la commune à la foire de Turenne en date du 26 mars 2026. Ce moment a permis de rencontrer Monsieur le sous-préfet, qui s'est d'ailleurs engagé à venir à la rencontre de l'ensemble des nouveaux élus de notre département. L'ensemble des communes environnantes étaient par ailleurs présentes lors de cette foire.

- Fin de séance -

Madame Le Maire clôt le conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire remercie les membres du conseil et les administrés et lève la séance à 21h30.

- Signatures -

Silvino Lopes-Anacleto
Secrétaire de séance

Marilyn BORNES
Maire

PO ROUET-BHAROU

